



Séance du Conseil municipal du 14 septembre 2020

PROJET DE DELIBERATION

VILLE DE VERSOIX

**« CRÉDIT DE CONSTRUCTION DE CHF 305'000.- EN VUE DE LA STABILISATION
DES RIVES ET DU LIT MINEUR DU BIEF DE PONT-CEARD »**

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le conseil administratif de la Ville de Versoix, au cours de sa séance du 19 août 2020, qui décrit dans les détails les travaux qui seront effectués au moyen de ce crédit,

vu le dernier devis établi par le bureau BMG, le 2 juillet 2020,

vu la demande d'autorisation de construire, qui sera déposée dans le dernier trimestre de l'année 2020,

vu le rapport de la commission Aménagement et Travaux du 25 août 2020,

vu le rapport de la commission Finances, Administration et Economie du 8 septembre 2020,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

ACCEPTE / REFUSE

Par X oui, X non et X abstentions

1. De réaliser les travaux de stabilisation des rives et du lit mineur du Bief de Pont-Céard, tels que décrits dans le message joint à la présente, version définitive validée par le conseil administratif en séance du 19 août 2020.
2. D'ouvrir au conseil administratif un crédit de CHF 305'000.- destiné à ces travaux.
3. De prendre acte qu'une subvention de CHF 50'000.- sera demandée au Service de la renaturation des cours d'eau.
4. De comptabiliser les dépenses et les recettes dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir la dépense nette de CHF 255'000.- au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2020.

6. D'autoriser le conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 305'000.-, afin de permettre l'exécution de ces travaux.